



DEVENEZ PARTENAIRE CESI

Taxe d'apprentissage
2019

Dynamisez votre capital compétences en soutenant la formation de vos futurs ingénieur-e-s !

Une école qui met l'entreprise au coeur de sa pédagogie

- Le campus CESI d'Angoulême a été créé en 1992. Formant des ingénieurs par apprentissage depuis sa création, il propose dorénavant la **formation d'ingénieur-e généraliste sous statut étudiant**.
- La formation d'ingénieur-e généraliste par apprentissage est portée par le CFA EIA, créé initialement par l'Union patronale de la Charente et CESI.
- Cette proximité avec les entreprises du territoire est également au coeur de la formation d'ingénieur-e sous statut étudiant qui permet de répondre aux besoins en stagiaires des entreprises, en complément à leurs besoins en apprentis.

Des périodes de stages en entreprise tout au long du cursus

- Les étudiants de l'école sont en constante relation avec les entreprises, ils effectuent 18 mois de stages sur 5 ans. Ces périodes leur apportent une expérience professionnelle essentielle et leur donnent l'occasion d'acquérir et de démontrer leurs compétences à la fois techniques et opérationnelles.



Acquisition des compétences de l'ingénieur-e dans un contexte professionnel.

LES STAGES

CYCLE INGÉNIEUR-E

A3

Technique

DE 3 MOIS À 4 MOIS

Développer une expertise technique en lien avec la spécialité choisie par l'élève (Généraliste ou BTP).

A4

Recherche, innovation et international

DE 4 À 6 MOIS

Les élèves ingénieur-e-s vont participer aux phases amont de conception de produits et concepts, en laboratoire de recherche ou service R&D d'entreprise. Ce stage peut se faire à l'international.

A5

Projet de fin d'études

6 MOIS

Il s'agit pour l'élève ingénieur-e de conduire un projet d'ingénierie dans toutes ses dimensions

Stage de 15 semaines en cycle préparatoire intégré (A2)

Pourquoi et comment verser votre taxe d'apprentissage à CESI École d'Ingénieurs ?

En choisissant CESI École d'Ingénieurs Campus d'Angoulême pour le versement de votre taxe d'apprentissage hors quota, vous devenez partenaire de la 1^{ère} école d'ingénieurs sur le territoire charentais.

À QUOI SERT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- Renforcer les interactions entre la recherche, l'innovation, l'apprentissage et les entreprises,
- Développer les échanges internationaux favorisant la mobilité de nos élèves et les projets collaboratifs au service du tissu économique régional,
- Poursuivre le développement de nos centres en adaptant toujours plus les dispositifs de formations aux territoires et aux professionnels,
- Continuer à développer les pédagogies actives et par projets en partenariat avec les entreprises.

En devenant partenaire du Campus CESI Angoulême, vous aurez la possibilité de :

- Participer à des forums de recrutement au sein de notre école et CFA,
- Participer activement à nos conférences professionnelles,
- Devenir acteur en participant à des jurys,
- Recruter des stagiaires issus de nos formations d'ingénieur,
- Accéder gratuitement à notre service emploi en diffusant vos offres,
- Proposer vos projets industriels afin qu'ils soient traités par nos élèves dans le cadre de la pédagogie de l'école,
- Bénéficier de prestations telles que des audits QSE, ...

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



FRACTION RÉGIONALE
POUR L'APPRENTISSAGE
= 51%
Destinés au
CONSEIL RÉGIONAL



QUOTA
= 26%
Destinés au
CFA



HORS QUOTA
= 23%
Destinés à
CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS
(Habilité catégorie A et B)



CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Fruit du rapprochement de l'ei.CESI et de l'exia.CESI, CESI École d'Ingénieurs permet à chaque élève ingénieur de construire un parcours personnalisé dont il est acteur, grâce à une école en cinq ans, sous statut étudiant, en apprentissage ; 33 options et 25 campus en France. Des cursus en formation continue sont également proposés.

- 2 400 ingénieurs diplômés chaque année
- 4 spécialités : Généraliste, Informatique, BTP et Systèmes Électriques et Électroniques Embarqués
- 33 options
- 12 cursus labellisés Mastère Spécialisé® par la CGE
- 80 universités internationales partenaires
- 1/4 des ingénieurs diplômés en apprentissage en France sont issus de CESI École d'Ingénieurs

CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS CAMPUS D'ANGOULÊME

Pôle d'Excellence de l'Enseignement supérieur et de l'Alternance 40 route de la Croix du milieu - 16400 LA COURONNE

n° UAI: 0161192J

Date limite pour effectuer le versement : 28 février 2019

Maryse Gontard - mgontard@cesi.fr 06 68 94 14 30